Dernière mise à jour : juillet 2026

Lituanie

Ratification de la Convention européenne des droits de l'Homme en 1995

Juge national : Gediminas Sagatys (17 avril 2024 -)
Les CV des juges sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Pranas Kūris (1994-2004), Danutė Jočienė (2004-2013), Egidijus Kūris (2013-2024)

Liste des juges à la Cour depuis 1959

La Cour a traité 275 requêtes concernant la Lituanie en 2025, dont 267 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé sept arrêts (portant sur huit requêtes), dont quatre qui ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2024	2025	2026*
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	345	292	170
Requêtes communiquées au Gouvernement	22	12	6
Requêtes terminées :	295	275	140
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	271	248	130
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	15	18	7
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	1	1	1
- tranchées par un arrêt	8	8	2

* de janvier à juillet 2026

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le site internet de la Cour.
Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles ici.

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/07/2026	
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	245
Juge unique	122
Comité (3 juges)	74
Chambre (7 juges)	48
Grande Chambre (17 juges)	1

La Lituanie et

Le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **673** agents.

Affaires marquantes, arrêts et décisions rendus

Grande Chambre

Macatė c. Lituanie

23.01.2023

L'affaire concernait un recueil de contes pour enfants dont certains mettaient en scène des mariages entre personnes du même sexe.

Violation de l'article 10 (liberté d'expression)

Avis consultatif demandé par la Cour administrative suprême de Lituanie

08.04.2022

L'avis consultatif concernait une procédure engagée par un ancien membre du Seimas (le parlement lituanien), M^me^ N.V., qui avait fait l'objet d'une procédure d'impeachment en 2014 et souhaitait se porter candidate aux élections législatives d'octobre 2020.

Lien vers le texte

Vasiliauskas c. Lituanie

20.10.2015

Condamnation en 2005 d'un fonctionnaire de l'ex-République socialiste soviétique de Lituanie pour un génocide qu'il aurait commis en 1953.

Violation de l'article 7 (pas de peine sans loi)

Kudrevičius et autres c. Lituanie

15.10.2015

Condamnation de cinq agriculteurs pour émeute à une peine privative de liberté de soixante jours avec sursis, pour avoir organisé une manifestation troublant sérieusement l'ordre public.

Non-violation de l'article 11 (liberté de réunion et d'association)

Paksas c. Lituanie

06.01.2011

L'affaire concernait l'inéligibilité à un mandat parlementaire qui frappe Rolandas Paksas, ancien Président de la République, destitué de ses fonctions à l'issue d'une procédure d'*impeachment* pour violation grave de la Constitution et manquement au serment constitutionnel.

Violation de l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres) du fait de l'impossibilité pour le requérant de se présenter à des élections au Parlement de la République de Lituanie.

Affaires relatives à l'article 6

Droit d'accès à un tribunal

Čudak c. Lituanie

23.03.2010

Refus des autorités lituaniennes de connaître d'une plainte pour harcèlement sexuel formulée par une secrétaire-standardiste de l'ambassade de Pologne à Vilnius : elles se sont déclarées incompétentes et ont souscrit à l'argument de l'immunité des États avancé par le gouvernement polonais.

Violation de l'article 6 § 1

Droit à un procès équitable

Ramanauskas c. Lituanie

05.02.2008

Le requérant, ancien procureur, alléguait que la police l'avait incité à accepter un pot-de-vin – en échange de l'obtention de l'acquittement d'un tiers –, ce qui lui avait valu d'être injustement reconnu coupable de corruption.

Violation de l'article 6 § 1

Chambre

Affaires portant sur le droit à la vie (article 2)

Juozaitienė et Bikulčius c. Lituanie

24.04.2008

Les deux fils des requérants furent tués par balles par un policier alors qu'ils étaient assis à l'arrière d'une voiture poursuivie par la police.

Violation de l'article 2 (droit à la vie et absence d'enquête effective)

Affaire concernant des traitements inhumains ou dégradants (article 3)

al-Hawsawi c. Lituanie

16.01.2024

L'affaire concernait un ressortissant saoudien qui, soupçonné d'avoir joué un

rôle de facilitateur et de gestionnaire financier pour Al-Qaïda, était en jugement devant une commission militaire américaine dans la baie de Guantánamo.
Violation de l'article 3
Violation de l'article 6 § 1
Violation de l'article 5
Violation de l'article 13 combiné avec les articles 3, 5 et 8

M.A. et autres c. Lituanie
(nº 59793/17)
11.12.2018
L'affaire concernait une famille russe composée de sept personnes qui, après avoir quitté la Tchétchénie, ont tenté à trois reprises de demander l'asile en Lituanie mais se sont vues refuser à chaque occasion le droit de déposer une demande à la frontière.
Violation de l'article 3
Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

T.K. c. Lituanie (nº 14000/12)
12.06.2018
Dans cette affaire, le requérant se plaint de ce qu'on lui ait ôté ses lunettes pendant plusieurs mois au cours de son procès pénal pour des infractions à caractère sexuel et de ce qu'on ne lui ait pas permis d'interroger des témoins clés, en particulier son ancienne compagne.
Violation de l'article 3
Violations de l'article 6 §§ 1 et 3 (droit à un procès équitable et droit d'interroger les témoins)

Abu Zubaydah c. Lituanie
31.05.2018
L'affaire concernait les allégations du requérant selon lesquelles la Lituanie avait permis à l'Agence centrale du renseignement américaine (*Central Intelligence Agengy*, CIA) de le transférer sur le territoire lituanien dans le cadre du programme secret de remises extraordinaires et de le soumettre à des mauvais traitements et à une détention arbitraire dans l'une des prisons secrètes de l'Agence (*black sites*). Le requérant dénonçait aussi un défaut d'enquête effective sur ses allégations.
Violation de l'article 3 (interdiction de la torture), en raison, d'une part, du manquement des autorités nationales à mener une enquête effective sur les allégations de M. Husayn et, d'autre part, de la complicité de l'État avec les agissements de la CIA ayant abouti à des mauvais traitements
Violation des articles 5 (droit à la liberté et à la sûreté), 8 (droit au respect de la vie privée) et 13 (droit à un recours effectif) combiné avec l'article 3

Valiuliene c. Lituanie
26.03.2013
Dans cette affaire, une femme victime de violences domestiques reprochait aux autorités lituaniennes d'avoir failli à enquêter sur ses allégations de mauvais traitements et à mettre en cause la responsabilité de son ancien compagnon.
Violation de l'article 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants)

Décisions d'irrecevabilité

Dardanskis c. Lituanie
11.07.2019
Dans cette affaire, les requérants soutenaient que leur peine d'emprisonnement à vie s'analysait en un traitement inhumain et dégradant en ce qu'ils n'avaient aucun espoir d'être libérés un jour.
Requêtes ont été rayées du rôle de la Cour car les modifications apportées à la législation lituanienne sur l'emprisonnement à vie étaient conformes à la jurisprudence de la Cour.

Affaires portant sur la liberté et la sûreté (article 5)

Narbutas c. Lituanie (no. 14139/21)
19.12.2023
L'affaire concernait diverses mesures provisoires prises contre le requérant, M. Šarūnas Narbutas, dans le cadre d'une enquête pénale de grande envergure relative à sa participation à l'acquisition par le gouvernement lituanien, en mars 2020, de plus de 300 000 tests de dépistage de la covid-19 auprès d'une société pharmaceutique espagnole en mars 2020.
Violation de l'article 5 § 1
Non-violation de l'article 3
Violation de l'article 8
Violation de l'article 10

Violation de l'article 1 du Protocole n°1

D. D. c. Lituanie (n° 13469/06)

14.02.2012

La requérante, schizophrène, se plaignait d'avoir été illégalement placée, avec l'accord de son beau-père – son représentant légal –, dans un établissement fermé de protection sociale, et de ne pas avoir pu contester son internement.

Non-violation de l'article 5 § 1 (concernant la légalité du placement de la requérante contre son gré au foyer social de Kėdainiai)

Violation de l'article 5 § 4 (concernant l'impossibilité pour la requérante d'obtenir sa sortie du foyer social de Kėdainiai)

Violation de l'article 6 § 1 (en raison du manque d'équité de la procédure de mise sous tutelle)

Butkevičius c. Lituanie

26.03.2002

Le requérant, ex-ministre de la Défense, soutenait que certaines déclarations du procureur général et du président du Parlement publiées dans les médias avaient méconnu le principe de la présomption d'innocence dans le cadre de poursuites dirigées contre lui en 1997 pour tentative de tromperie.

Violation de l'article 5 §§ 1 et 4 (droit de faire statuer à bref délai sur la légalité de la détention)

Violation de l'article 6 § 2 (présomption d'innocence)

Affaires portant sur l'article 6

Droit d'accès à un tribunal

Misiūnas c. Lituanie (n° 38687/22

07.10.2025

L'affaire concernait une procédure engagée par le requérant pour contester le refus du président de la République de le renommer juge au terme de son mandat de ministre du gouvernement.

Violation de l'article 6 § 1

Droit à un procès équitable

Al Nashiri c. Lituanie (n° 31908/22)

07.07.2026

L'affaire concernait un ressortissant saoudien d'origine yéménite qui était détenu dans la baie de Guantánamo. Soupçonné, entre autres, de l'attentat perpétré en 2000 contre le navire de la marine américaine USS Cole, il encourait la peine capitale pour des accusations formulées contre lui devant une commission militaire américaine.

Violation de l'article 6 § 1

Violation de l'article 8

Violation des articles 2 and 3 combinés avec l'article 1 du Protocole no 6

Droit à un procès équitable
Présomption d'innocence

Sacharuk c. Lituanie

23.04.2024

L'affaire concernait la condamnation de M. Sacharuk en 2017 pour abus de pouvoir et usage illégal d'un document officiel au motif qu'il avait utilisé la carte d'identité d'un autre parlementaire pour voter au nom de ce dernier lors d'une session parlementaire.

Violation de l'article 6 § 1

non-violation de l'article 7

UAB AmberCore DC et UAB Arcus Novus c. Lituanie et UAB Braitin c. Lituanie

13.06.2023

Ces affaires concernaient les décisions de refuser d'autoriser les sociétés requérantes à mettre en œuvre des projets entrepreneuriaux à Vilnius au motif que ceux-ci représentaient une menace pour la sécurité nationale

Non-violation de l'article 6 § 1

Čivinskaitė c. Lituanie

15.09.2020

L'affaire concernait une procédure disciplinaire qui avait été engagée contre la requérante, alors procureure de grade supérieur, pour manquement à ses obligations dans une enquête sur des abus sexuels sur mineur qui avait été fortement médiatisée.

Non-violation de l'article 6 § 1

T.K. c. Lituanie (n° 14000/12)

12.06.2018

Dans cette affaire, le requérant se plaint de ce qu'on lui ait ôté ses lunettes pendant plusieurs mois au cours de son procès pénal pour des infractions à caractère sexuel et de ce qu'on ne lui ait pas permis

d'interroger des témoins clés, en particulier son ancienne compagne.
Violation de l'article 3
Violations de l'article 6 §§ 1 et 3 (droit à un procès équitable et droit d'interroger les témoins)

Paulikas c. Lituanie

24.01.2017
L'affaire concernait le procès pénal et la condamnation de M. Paulikas liés à un accident de la route lors duquel son véhicule avait tué trois enfants âgés de dix ans.
Non-violation des articles 6 § 1, 6 § 2 et 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 6

Silickiene c. Lituanie

10.04.2012
Procédure pénale dirigée contre un policier de rang élevé pour un trafic de cigarettes à grande échelle et confiscation de ses biens qui s'en était suivie. L'intéressé s'était suicidé pendant sa détention. Après son décès, les tribunaux avaient jugé qu'il y avait des preuves suffisantes qu'il avait dirigé l'organisation criminelle. Sa veuve n'avait pas été partie à cette procédure ; elle alléguait que les conclusions du tribunal concernant son défunt mari et la confiscation des biens de la famille s'analysaient en un abus de procédure fondamental.
Non-violation de l'article 6 §§ 1 et 2
Non-violation de l'article 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété)

Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable

Kuolelis, Bartoševičius et Burokevičius c. Lituanie

19.02.2008
Les requérants alléguaient notamment avoir été poursuivis et condamnés pour des infractions – participation à des activités subversives et antiétatiques en 1990 et 1991, en tant que membres de la branche lituanienne du Parti communiste de l'Union Soviétique, au moment où la Lituanie se trouvait dans une phase de tourmente et luttait pour son indépendance – qui n'étaient pas prévisibles au regard du droit national et international, puisque la Lituanie n'avait pas encore été reconnue comme un État indépendant à l'époque des faits.
Non-violation des articles 6 § 1, 7 (pas de peine sans loi), 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion), 10 (liberté d'expression), 11 (liberté de réunion et d'association) et 14 (interdiction de la discrimination)

Droit à un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial

Ramanauskas c. Lituanie (n° 2)

20.02.2018
Dans cette affaire, M. Ramanauskas dénonçait sa condamnation pour corruption dans l'exercice de sa profession d'avocat, qu'il estimait viciée par un guet-apens illégal.
Non-violation de l'article 6 § 1

Affaires portant sur l'article 7 (pas de peine sans loi)

Jasuitis et Šimaitis c. Lituanie

12.12.2023
L'affaire concernait la condamnation des requérants pour traite d'êtres humains. Ils avaient recruté un certain nombre de femmes comme « mannequins pour Internet », mais l'une de ces femmes avait déposé une plainte dans laquelle elle avaitaffirmé que les requérants l'avaient menacée et avaient exercé sur elle des violences psychologiques dans le but de la forcer à se livrer à cette activité.
Non-violation de l'article 7

Drėlingas c. Lituanie

12.03.2019
L'affaire concernait la condamnation du requérant pour génocide, en raison de sa participation en 1956 à une opération d'arrestation de deux partisans qui étaient opposés au régime soviétique.
Non-violation de l'article 7

Affaires relatives à la vie privée et familiale (article 8)

Algirdas Butkevičius c. Lituanie

14.06.2022
L'affaire concernait une conversation téléphonique entre M. Butkevičius, qui était à l'époque Premier ministre de la Lituanie et un maire qui avait été secrètement enregistrée au cours d'une enquête

préliminaire sur d'éventuels faits de corruption dans le domaine de l'aménagement du territoire puis rendue publique lors d'une audition de la Commission anti-corruption du Seimas (le Parlement lituanien).
Non-violation de l'article 8

Kosaitė - Čypienė et autres c. Lituanie
04.06.2019
L'affaire concernait le droit lituanien relatif à l'assistance médicale pour les naissances à domicile.
Non-violation de l'article 8

Mockutė c. Lituanie
27.02.2018
Cette affaire concernait le droit de M^me^ Mockutė à la vie privée et son droit à la liberté religieuse pendant son hospitalisation forcée.
Violations des articles 8 et 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion)

Jankauskas c. Lituanie (no 2) et Lekavičienė c. Lituanie
27.06.2017
L'affaire concernait le refus par l'association du barreau lituanienne d'inscrire les deux requérants dans sa liste d'avocats.
Non violation de l'article 8

Biržietis c. Lituanie
14.06.2016
Interdiction faite à M. Biržietis, le requérant, de laisser pousser sa barbe pendant qu'il purgeait une peine de prison dans l'établissement pénitentiaire de Marijampolė entre 2006 et 2009.
Violation de l'article 8

Drakšas c. Lituanie
31.07.2012
L'affaire concernait un homme politique lituanien et la mise sur écoute, avec l'aval des autorités, de sa ligne téléphonique. Le requérant se plaignait que les conversations enregistrées avaient fait l'objet de fuites vers les médias et avaient par la suite été diffusées à la télévision nationale au cours de la procédure constitutionnelle d'impeachment à l'encontre du président Paksas.
Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et de la correspondance)
Non-violation de l'article 8
Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)
Non-violation de l'article 13

Armoniene c. Lituanie
Biriuk c. Lituanie
25.11.2008
Publication par le plus grand quotidien lituanien d'un article révélant la séropositivité des requérants et le montant dérisoire des dommages-intérêts qui leur avaient été octroyés.
Violation de l'article 8 dans les deux affaires

Droits parentaux (article 8)

Rinau c. Lituanie
14.01.2020
L'affaire concernait les démarches entreprises par un père allemand pour faire revenir sa fille, qui était chez son ex-épouse en Lituanie, après le prononcé de décisions de justice en sa faveur.
Violation de l'article 8

Stankūnaitė c. Lituanie
29.10.2019
Dans cette affaire, la requérante se plaignait de décisions relatives à la prise en charge de sa fille et alléguait avoir été réunie tardivement avec celle-ci.
Non-violation de l'article 8

Restrictions aux possibilités d'emploi pour les ex-collaborateurs du KGB

Sidabras et autres c. Lituanie
23.06.2015
Nouvelles requêtes introduites par les mêmes requérants dans les affaires déjà examinées par la Cour en 2004 et 2005 (see below), ceux-ci se plaignant de la violation continue de leurs droits au motif que depuis que les deux arrêts sont devenus définitifs, l'État – bien qu'ayant payé les indemnités – n'a pas modifié la loi sur le KGB ni levé les restrictions législatives.
Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), quant à l'impossibilité pour les deux premiers requérants (MM. Sidabras et Mr Džiautas, d'être embauchés dans le secteur privé.
Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8, quant à l'impossibilité pour le

troisième requérant, M. Rainys, d'être embauché dans le secteur privé

Sidabras et Džiautas c. Lituanie
27.07.2004

Rainys et Gasparavičius c. Lituanie
07.04.2005
Les requérants se plaignaient de l'interdiction qui leur avait été faite de travailler dans le secteur privé au motif qu'ils avaient été agents du KGB.
Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) dans les trois affaires.

Žičkus c. Lituanie
07.04.2009
Le requérant se plaignait d'avoir perdu son emploi – il travaillait au sein du service des ressources humaines du ministère de l'Intérieur – et d'avoir vu ses possibilités de travail dans le secteur privé restreintes du fait de la loi en vertu de laquelle son passé de collaborateur du KGB avait été publiquement révélé.
Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), M. Žičkus ayant été empêché de rechercher un emploi dans le secteur privé pour avoir collaboré avec les services spéciaux de sécurité (KGB) pendant la période communiste

Droit au respect du domicile et de la correspondance

UAB Kesko Senukai Lithuania c. Lituanie
04.04.2023
L'affaire concernait une inspection du siège social de Kesko Senukai Lithuania qui fut menée en 2018 par le conseil de la concurrence alors que cette société et plusieurs autres faisaient l'objet d'une enquête relativement à des allégations d'entente sur les prix.
Violation de l'article 8

Affaires relatives à l'article 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion)

Teliatnikov c. Lituanie
07.06.2022
Dans cette affaire, le requérant, un ministre du culte des témoins de Jéhovah, avait demandé à être exempté du service militaire et à effectuer un service civil en raison de ses convictions religieuses.
Violation de l'article 9

Mockutė c. Lituanie
27.02.2018
Cette affaire concernait le droit de M^me^ Mockutė à la vie privée et son droit à la liberté religieuse pendant son hospitalisation forcée.
Violations des articles 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et 9

Affaires sur la liberté d'expression (article 10)

Eigirdas et VĮ Demokratijos plėtros fondas c. Lituanie
12.09.2023
L'affaire concernait deux articles publiés dans *Valstybė*, l'un consacré, parmi d'autres personnes, à V.M., un homme d'affaires et homme politique de premier plan, l'autre, spécifiquement au fils de V.M.
Violation de l'article 10

Marcinkevičius c. Lituanie
15.11.2022
L'affaire portait sur une décision de justice enjoignant à M. Marcinkevičius de retirer ses propos concernant un autre fondateur de cette société formulés dans le cadre d'une interview donnée à Delfi, un site d'informations en ligne, qui avaient été qualifiés de déclaration de fait et jugés diffamatoires.
Violation de l'article 10

Sekmadienis Ltd. c. Lituanie
30.01.2018
L'affaire concernait une amende infligée à Sekmadienis Ltd., une société fabricant des vêtements et ayant fait afficher à Vilnius et sur son site Internet une série de publicités jugées contraires à la morale publique par les tribunaux lituaniens et d'autres autorités. Sur ces publicités figuraient des

mannequins et des phrases en légende évoquant « Jésus » et « Marie ».
Violation de l'article 10

Balsytė-Lideikienė c. Lituanie

04.11.2008
Première affaire contre la Lituanie concernant l'incitation à la haine ethnique.
La requérante, ex-propriétaire d'une maison d'édition, s'était vu délivrer un avertissement administratif pour avoir publié et distribué le « calendrier lituanien 2000 » considéré comme incitant à la haine ethnique. Les exemplaires invendus du calendrier avaient été confisqués.
Non-violation de l'article 10

Requête irrecevable

Zarubin et autres c. Lituanie

19.12.2019
L'affaire concernait la décision des autorités lituaniennes d'ordonner une mesure d'expulsion assortie d'une interdiction du territoire contre quatre journalistes russes travaillant pour la chaîne de télévision publique russe Rossiya-24, pour des actes commis lors d'une conférence à Vilnius.
Grief rejeté car manifestement mal-fondé

Affaire concernant le droit à un recours effectif (article 13)

Valaitis c. Lituanie

17.01.2023
L'affaire portait sur une allégation selon laquelle les autorités lituaniennes n'avaient pas pris de mesures effectives pour protéger les homosexuels contre des discours de haine contenus dans des commentaires publiés en réponse à un article sur Internet qui faisait référence à un finaliste gay du concours télévisé de chant The Voice.
Non-violation de l'article 13

Affaires concernant l'interdiction de la discrimination (article 14)

Hoppen et syndicat des employés de AB Amber Grid c. Lituanie

17.01.2023
L'affaire concernait le licenciement de M. Hoppen de son poste de chef de service de la société AB Amber Grid (une entreprise de gaz naturel) en juin 2019.
Non-violation de l'article 14 en combinaison avec l'article 11 (liberté de réunion et d'association)
Non-violation de l'article 11

Ancient Baltic religious association Romuva c. Lituanie

08.06.2021
L'affaire concernait le refus du Seimas (le Parlement lituanien) d'accorder à l'association requérante le statut d'association religieuse reconnue par l'État.
Violation de l'article 14 combiné avec l'article 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion)
Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Beizaras et Levickas c. Lituanie

14.01.2020
L'affaire soulevait des questions concernant l'obligation pour l'État de protéger les individus contre les discours de haine homophobes.
Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)
Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Affaires ayant trait à la protection de la propriété (article 1 du Protocole n° 1)

Beinarovič et autres c. Lituanie

12.06.2018
L'affaire concernait l'annulation des droits de propriété des requérantes sur des terrains au motif que des forêts d'importance nationale y étaient situées.
Violation de l'article 1 du Protocole n° 1 à l'égard de la première, deuxième et troisième requérantes et non-violation concernant la quatrième requérante

Kristiana Ltd. c. Lituanie
06.02.2018
Dans cette affaire, la société requérante estimait que les droits de propriété qu'elle avait acquis lors de l'achat d'anciens bâtiments militaires privatisés situés dans une zone protégée avaient été soumis à une restriction illégale et déraisonnable.
Non-violation de l'article 1 du Protocole no 1
Non-violation de l'article 6 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable)

Činga c. Lituanie
31.10.2017
Décision de justice condamnant le requérant, Ramūnas Činga, à restituer à l'État un terrain raccordé aux services collectifs nécessaires au fonctionnement de sa maison.
Violation de l'article 1 du Protocole no 1

Jasiūnienė c. Lituanie
06.03.2003
L'affaire concernait la réintégration de la requérante dans ses droits sur un terrain qui avait été nationalisé par les autorités soviétiques dans les années 1960, et l'inexécution des décisions de justice la rétablissant dans son droit de propriété.
Violation de l'article 1 du Protocole n° 1
Ces questions demeurent importantes et ont été soulevées dans plusieurs affaires lituaniennes :

Užkurelienė et autres c. Lituanie
Jurevičius c. Lituanie
Kalpokas c. Lituanie

Droit à des élections libres (article 3 du Protocole n° 1)

Uspaskich c. Lituanie
20.12.2016
Devant la Cour, Viktor Uspaskich, un ancien politicien connu, se plaignait de l'assignation à résidence dont il avait fait l'objet pendant une enquête relative à une affaire de corruption politique en Lituanie. Il soutenait notamment que cette assignation à résidence l'avait empêché de participer aux élections législatives de 2007 (les élections au Parlement lituanien, le Seimas) sur un pied d'égalité avec les autres candidats. À cet égard, il alléguait que l'enquête préliminaire ouverte à son encontre avait constitué un moyen commode de restreindre ses droits électoraux.
Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1

Interdiction des expulsions collectives d'étrangers (article 4 du Protocole n° 4)

Requête irrecevable

Zarubin et autres c. Lituanie
19.12.2019
L'affaire concernait la décision des autorités lituaniennes d'ordonner une mesure d'expulsion assortie d'une interdiction du territoire contre quatre journalistes russes travaillant pour la chaîne de télévision publique russe Rossiya-24, pour des actes commis lors d'une conférence à Vilnius.
Grief rejeté car manifestement mal-fondé

Affaires marquantes, décisions rendues

Kirkorov c. Lituanie
18.04.2024
L'affaire portait sur une interdiction d'entrer en Lituanie prononcée à l'égard du requérant, chanteur et producteur de musique jouissant d'une grande popularité en Russie, au motif qu'il était considéré comme une menace pour la sécurité nationale.
Requête déclarée irrecevable

Povilonis c. Lituanie
07.04.2022
L'affaire concernait la construction abusive d'une maison dans une zone protégée, sur fond d'allégations de corruption et de trafic d'influence. Le requérant, qui avait acheté la maison en 2014, se plaignait, sur le terrain de l'article 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété), d'avoir été contraint de la démolir à ses frais alors même qu'il avait un permis de construire.
Requête déclarée irrecevable

Falkauskienė c. Lituanie
21.09.2017
L'affaire concernait un litige relatif à un dépôt en devises étrangères survenu après que la Lituanie fut devenue indépendante en 1990. La requérante, M^me^ Falkauskienė, se plaignait notamment de ne pas pouvoir recouvrer un héritage de 15 800 dollars

américains qu'elle avait déposé sur une banque opérant en Lituanie en 1991.
Requête déclarée irrecevable

Mockienė c. Lituanie

27.07.2017
Réduction de prestations sociales au cours de la crise économique en Lituanie. La requérante, Danutė Mockienė, ancienne agente pénitentiaire, se plaignait de la réduction de 15 % de sa pension de service en application d'une nouvelle législation en vigueur en Lituanie de janvier 2010 à décembre 2013. Elle se disait également victime d'une discrimination parce que les titulaires de pensions de retraite avaient droit à une indemnité pour la baisse de leurs prestations, mais pas elle.
Requête déclarée irrecevable

Savickas et autres c. Lituanie

15.10.2013
Cette affaire portait principalement sur la durée de procédures intentées par des magistrats lituaniens dont le traitement avait été réduit, mesure qui s'inscrivait dans le cadre d'une politique d'austérité. Les procédures litigieuses avaient duré de neuf à dix ans.
Déclarée irrecevable
La Cour a notamment constaté que, depuis un arrêt rendu par la Cour suprême lituanienne le 6 février 2007, les juridictions internes appliquaient les critères établis par sa jurisprudence pour statuer sur les indemnités dues au titre de la durée excessive de procédures judiciaires, raison pour laquelle elle a conclu que le droit lituanien offrait aux personnes concernées un recours effectif pour faire valoir ce type de grief. Ayant relevé que les requérants n'avaient pas introduit de demande indemnitaire devant les tribunaux lituaniens, la Cour a déclaré irrecevables pour non-épuisement des voies de recours internes le grief des intéressés tiré de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable).
La Cour a également indiqué que les requérants ayant introduit devant elle, après le 6 août 2007 (soit six mois après le 6 février 2007, date du prononcé de l'arrêt pertinent de la Cour suprême), une requête dirigée contre la Lituanie et portant sur la durée d'une procédure civile, pénale ou administrative, devaient faire usage du recours susmentionné auprès des juridictions internes.

Borisov c. Lituanie

14.06.2011
L'affaire concernait le grief d'un riche homme d'affaires russe – résidant en Lituanie et ayant financé la campagne électorale de l'ancien président Paksas – relatif à l'ordonnance d'expulsion dont il avait fait l'objet, les autorités ayant considéré qu'il représentait un danger pour la sécurité nationale (il avait été reconnu coupable de menaces sur la personne du président). Sa famille (notamment ses enfants mineurs) réside en Lituanie.
La Cour a dit que le problème soulevé par le requérant sur le terrain de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) avait été résolu puisque l'intéressé s'était vu délivrer un permis de séjour permanent en 2010 et n'avait pas été expulsé. *Elle a donc rayé l'affaire du rôle.*

Affaires marquantes pendantes

Grande Chambre

C.O.C.G. et autres c. Lituanie (n° 17764/22)
L'affaire concerne les multiples tentatives d'entrée en Lituanie que firent quatre ressortissants cubains à la frontière de ce pays avec le Bélarus en mars et avril 2022. Selon les intéressés, à chacune de leurs tentatives, les garde-frontières lituaniens les auraient renvoyés en territoire bélarussien, sous la menace d'armes à feu, sans leur donner l'occasion d'introduire des demandes d'asile.

Affaire communiquée au gouvernement le 2 décembre 2022

Dessaisissement de la Chambre en faveur de la Grande Chambre le 16 avril 2024

Une audience de Grande Chambre a eu lieu le 12 février 2025.

Chambre / Comité

Mel et autres c. Lituanie (nos. 50059/22 et 2 autres)
Les requérants furent reconnus coupables de crimes contre l'humanité parce qu'ils avaient participé à une attaque menée par l'armée soviétique contre des civils lituaniens en janvier 1991. L'affaire

concerne une application supposément rétroactive du droit pénal.
Affaire communiquée au Gouvernement le 06/09/2023.

Mihailovs c. Lituanie (n° 55221/17)
L'affaire concerne la condamnation du requérant pour crimes contre l'humanité parce qu'il avait participé à l'attaque d'un poste de douane lituanien en juillet 1991, au cours de laquelle sept agents des douanes et de la police lituaniennes furent tués. Il estime en particulier que sa condamnation était politisée et imprévisible.
Affaire communiquée au Gouvernement le 01/04/2019.

Lietuvos Advokatūra et autres c. Lituanie (n° 64301/19)
Les requérants sont le barreau lituanien, son président, son vice-président et son secrétaire exécutif. Ils se plaignent du refus opposé par les autorités de l'État – le Service spécial d'enquête, le parquet général et les services de police – et par les tribunaux de leur fournir des informations sur le point de savoir si des mesures de renseignement au pénal, telles que l'interception de communications, avaient été prises contre eux entre 2015 et 2019 en dehors de toute enquête pénale les concernant.
Affaire communiquée au Gouvernement le 09/12/2020.

G.N. c. Lituanie (n° 18270/24)
L'affaire concerne l'exploitation d'une personne mineure à des fins de prostitution.
Affaire communiquée au Gouvernement le 16/05/2025

Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+ 33 (3) 90 21 42 08